

## 3.0 Cadre de planification

Un rapport exhaustif sur les conditions actuelles, produit dans le cadre de l'élaboration du Plan, peut être obtenu sous pli séparé. La version finale de ce rapport est datée du 18 janvier 2006. Il y a lieu de la consulter pour obtenir des renseignements complets. La section qui suit fournit un résumé du contenu du rapport sur les conditions existantes.

### 3.1 Caractéristiques générales

Le secteur visé par le PCC fait partie de la zone d'expansion d'Orléans. Il est entouré de terrains qui sont à vocation résidentielle ou rurale au sud, de terrains vacants à l'ouest, d'une zone d'emploi et de terrains commerciaux en voie d'aménagement au nord du couloir de transport d'électricité (servitude de Hydro One pour l'aménagement de lignes de 115 et 230 KV), et d'une combinaison d'ensembles commerciaux et de terrains vacants en voie d'être aménagés comme terrains résidentiels à l'est du chemin Tenth Line. Un dépôt de neige municipal est prévu à l'ouest du secteur visé par le PCC, le long du chemin Mer-Bleue, au nord du couloir de transport d'électricité. Bien qu'il y ait un certain nombre de constructions dans le secteur visé par le PCC (installations agricoles et quelques maisons), la majeure partie de ce secteur est constituée de terrains vacants ou non aménagés.



*Intersection du chemin Mer Bleue et du chemin Renaud*



*Chemin Mer Bleue en direction nord*



*Le couloir de transport de l'électricité constitue la frontière nord du secteur à l'étude dans le cadre du PCC*



*Intersection du chemin Innes et du chemin Mer Bleue*



*Chemin Tenth Line en direction sud*



*Communauté Avalon du groupe Minto, à l'est du chemin Tenth Line*



*Croisement du ruisseau McKinnon et du chemin Mer Bleue*



*Nouveau développement commercial sur le chemin Innes*



*Logement inhabité sur le chemin Tenth Line*



*Vue du secteur à l'étude dans le cadre du PCC en regardant vers l'ouest à partir du chemin Tenth Line*

### 3.2 Écoles, parcs et espaces libres

On compte 31 écoles dans les environs du secteur visé par le PCC. Elles appartiennent à l'un des quatre conseils scolaires suivants : Ottawa-Carleton District School Board; Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario; Ottawa-Carleton Catholic School Board; Conseil des écoles catholiques de langue française. Six (6) sont des écoles secondaires, et 25 sont des écoles élémentaires.

Une enquête menée auprès des quatre conseils scolaires a révélé qu'on pourrait avoir besoin de deux nouvelles écoles dans le secteur Mer Bleue. L'Ottawa-Carleton Catholic School Board (OCCSB) a déclaré avoir besoin de 8,1 ha pour la construction d'une école intermédiaire/secondaire, et l'Ottawa-Carleton District School Board (OCDSB), de 2,8 ha pour la construction d'une école élémentaire.

Bien que les environs du secteur visé par le PCC ne comptent ni installations récréatives ni parcs municipaux, on y trouve d'importants éléments naturels (tourbière Mer Bleue) et de grandes installations récréatives, comme l'indique la figure 5. En outre, les ensembles résidentiels situés à proximité renferment un certain nombre de parcs de quartier, communautaire et de district constitués au moment de l'approbation des demandes de lotissement.

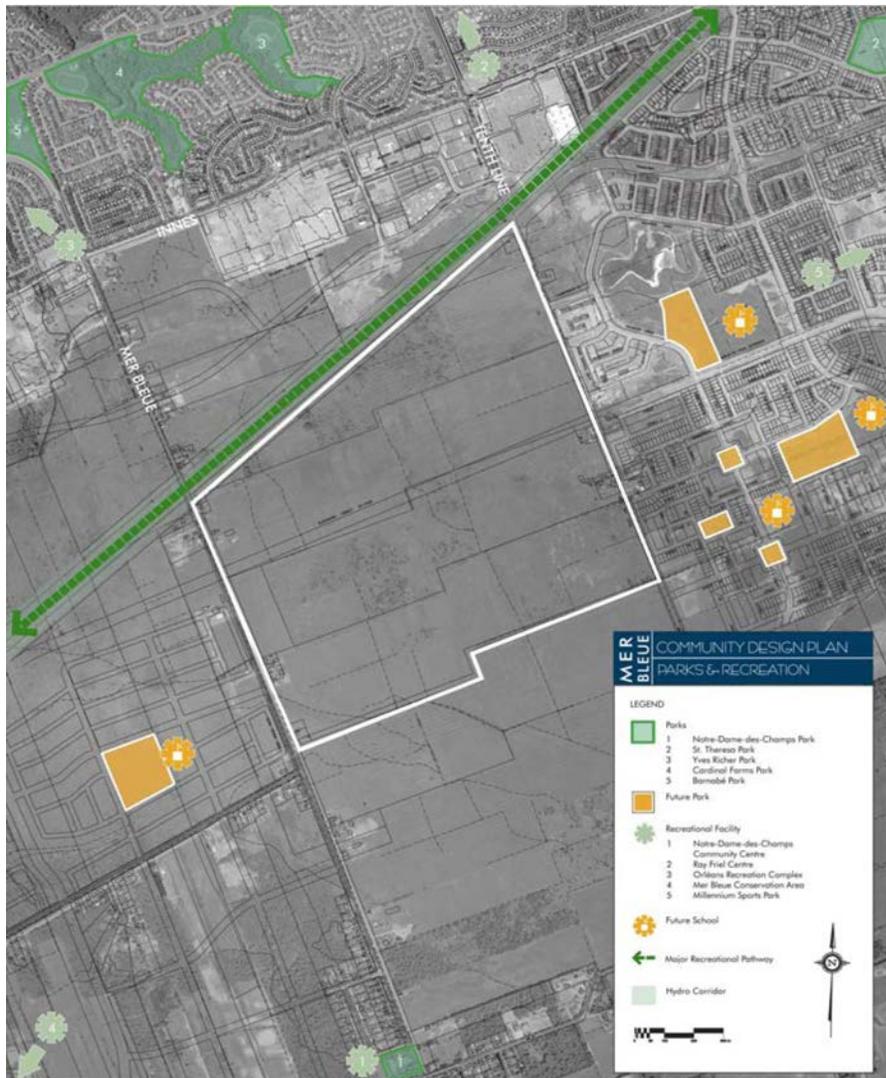


Image 5 – Parcs et espace vert

## **3.3 Transports**

### **Réseau routier**

Le chemin Mer-Bleue est une artère urbaine à deux voies, qui présente le profil d'une route rurale et relève de la Ville d'Ottawa. Le chemin Tenth Line est une artère urbaine à deux voies présentant aussi le profil d'une route rurale. Les vitesses maximales affichées près du secteur visé par le PCC sur ces deux chemins sont respectivement de 60 et 80 km/h.

Situé au nord du secteur visé par le PCC, le chemin Innes est une artère à quatre voies récemment élargie, qui relie le chemin Mer-Bleue et le chemin Tenth Line d'est en ouest. Bien que la vitesse maximale affichée soit de 80 km/h à cet endroit, on s'attend à ce qu'elle soit réduite lorsque l'élargissement de la chaussée sera terminé. Le chemin Innes relève de la Ville d'Ottawa.

### **Réseau de transport en commun**

Aucun autobus ne parcourt le chemin Mer-Bleue au sud du chemin Innes. Le circuit express no 32 parcourt le chemin Tenth Line au sud du chemin Innes et dessert le quartier Avalon. Des services de transport en commun sont assurés sur le chemin Innes, au nord du secteur, par les circuits réguliers nos 131 et 137. En outre, les circuits express no 33 et 21 offrent des services aux heures de pointe sur le chemin Innes, à l'est et à l'ouest du chemin Mer-Bleue, et sur le boulevard Jeanne D'Arc. Cependant, débutant en septembre 2006, un nouveau circuit no 94 sera implanté. Ce circuit assurera un service direct au centre-ville depuis le chemin Innes, éliminant le service des circuits no 21 et 33 le long du chemin Innes.

Le circuit no 94 est un précurseur au service qui parcourra le couloir de transport rapide. Le circuit no 835 dessert le chemin Innes tôt le matin, entre la promenade Prestwick et le chemin Tenth Line.



Image 6 – Réseau de transport

## Débits de circulation aux cordons de comptage

La Ville d'Ottawa a établi d'importants cordons de comptage pour le suivi et la détermination des besoins de transport futurs, dont le cordon de comptage du ruisseau Bilberry, qui est situé sur un axe nord-sud dans le secteur visé, à l'est du chemin Mer-Bleue.

Selon l'information que contiennent le document CCL Transportation Overview (2004) et le rapport de la société Delcan au sujet d'Eden Park (2003), la proportion des déplacements assurée par le transport en commun au cordon de comptage du ruisseau Bilberry est de 27 % à l'heure de pointe du matin et de 22 % à celle de l'après-midi, résultat supérieur à la moyenne de 17 % à l'heure de pointe de l'après-midi pour l'ensemble de la ville.

Plus à l'ouest, le cordon de comptage du ruisseau Green, à l'ouest de Blackburn Hamlet, sert à enregistrer les déplacements dans le couloir est-ouest, entre la collectivité d'Orléans et le reste de la ville d'Ottawa. C'est l'ampleur du développement à Blackburn Hamlet et à Orléans qui a la plus grande incidence sur le débit de circulation au cordon de comptage du ruisseau Green. Selon les données de 2002 provenant du PCC produit par la société Delcan en 2003, la proportion des déplacements assurée par le transport en commun au cordon de comptage du ruisseau Green est de 31,6 % à l'heure de pointe du matin et de 30,6 % à celle de l'après-midi.

Il a été établi que le niveau de service aux cordons de comptage des ruisseaux Bilberry et Green est actuellement acceptable aux heures de pointe du matin et de l'après-midi.

En outre, les chiffres supérieurs à la moyenne à chacun des cordons de comptage sont le reflet du degré d'utilisation des services de transport en commun qu'on connaît actuellement dans la collectivité d'Orléans.

Les déplacements à pied et à bicyclette à chacun des cordons de comptage sont très peu élevés. Au cordon de comptage du ruisseau Green, elle est de 1 % et 0 % aux heures de pointe du matin et de l'après-midi respectivement. Au cordon de comptage du ruisseau Bilberry, la proportion de cyclistes est d'environ 1 %, tout comme celle des piétons, aux heures de pointe du matin et de l'après midi.

## **Capacités des intersections**

Les principales intersections adjacentes au secteur visé par le PCC sont celle du chemin Innes et du chemin Mer Bleue et celle du chemin Innes et du chemin Tenth Line. De toute évidence, ces intersections avaient presque atteint leur capacité maximale pour les mouvements critiques avant que le chemin Innes ne soit élargi. Dans le cas de l'intersection du chemin Innes et du chemin Mer Bleue, avant l'élargissement, les niveaux de service D et E respectivement étaient assurés (débits de 2003). De même, à l'intersection du chemin Innes et du chemin Tenth Line, les niveaux de service B et D respectivement étaient assurés. La Ville d'Ottawa termine la construction d'un tronçon de quatre voies sur le chemin Innes, entre le boulevard Orléans et le chemin Tenth Line, ce qui accroîtra la capacité aux intersections susmentionnées et élèvera les niveaux de service pour les mouvements critiques.

## **Réseau cyclable et piétonnier**

Le Plan sur le cyclisme d'Ottawa prévoit des voies cyclables sur le chemin Mer Bleue, le chemin Tenth Line, le prolongement de la rocade de Blackburn Hamlet et le chemin Innes, de même qu'une voie cyclable hors rue dans le couloir de transport d'électricité.

## **3.4 Services publics municipaux**

### **Infrastructure d'approvisionnement en eau**

Le secteur visé par le PCC est désigné « quartier 5 » dans les études de viabilisation précédentes. Des services d'aqueduc y seront fournis au moyen des conduites d'eau principales de 406 et 152 mm de diamètre qui se trouvent actuellement le long du chemin Tenth Line, du côté est. Le réseau de distribution d'eau pourra assurer le débit nécessaire à la lutte contre les incendies et maintenir la pression de l'eau grâce à la proximité du réservoir du chemin Innes.

L'alimentation en eau du secteur situé à proximité du quartier 5 est assurée au moyen de la conduite d'alimentation principale de 600 mm de diamètre du chemin Innes, qui va du boulevard Belcourt au chemin Trim. Cette conduite alimente plusieurs conduites plus petites de 406 mm, qui s'étirent en direction sud à partir du chemin Innes le long du chemin Tenth Line et des promenades Esprit et Portabello.

Au fur et à mesure que l'aménagement du secteur progressera, une conduite de 406 mm sera ajoutée le long du chemin Mer Bleue, tandis qu'une autre conduite de 610 mm de diamètre sera installée le long du couloir de transport d'électricité, du chemin Pagé au chemin Mer Bleue, afin de compléter le réseau de conduites d'alimentation principales de la partie de la Collectivité urbaine de l'Est située à proximité du quartier 5.

### **Infrastructure des eaux usées**

L'infrastructure des eaux usées sera constituée de la station de pompage du chemin Tenth Line, qui sera aménagée à l'angle sud-est du secteur visé par le PCC, ainsi que du réseau d'évacuation par gravité qui sera installé sur le chemin Tenth Line, du parc industriel du ruisseau Bilberry jusqu'à la station de

pompage proposée. Cette station de pompage, dont le contrat de construction a déjà été accordé, recevra également les eaux usées du quartier Avalon Sud, situé à l'est de chemin Tenth Line.

Les eaux provenant de la station de pompage passeront par les égouts du quartier 4, puis se déverseront dans l'égout séparatif de 900 mm de diamètre qui se trouve sur la promenade Esprit. Un égout séparatif collecteur orienté vers le sud sur le chemin Tenth Line et débouche dans la station de pompage qui est présentement en construction. La station devrait entrer en service d'ici à l'été 2006.

## Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales du secteur visé par le PCC sont transportées vers le sud dans des drains agricoles, jusqu'au ruisseau McKinnons, qui coule du façon transversale le long de l'angle sud-ouest du secteur et traverse le chemin Tenth Line à la hauteur du chemin Wall, au sud.

Une version révisée du Plan directeur de drainage (PDD) a été produite après l'évaluation environnementale, en 2000. Le PDD prévoit l'aménagement d'un bassin de rétention pour le traitement des eaux pluviales provenant du secteur visé par le PCC (quartier 5). Ce bassin sera relié au ruisseau McKinnons. Le PDD prévoit aussi un bassin de rétention pour les eaux pluviales provenant du quartier 4 (à l'est), qui sera également relié au ruisseau McKinnons, juste au sud du chemin Wall, au moyen d'un égout pluvial aménagé le long de l'emprise du chemin Tenth Line.

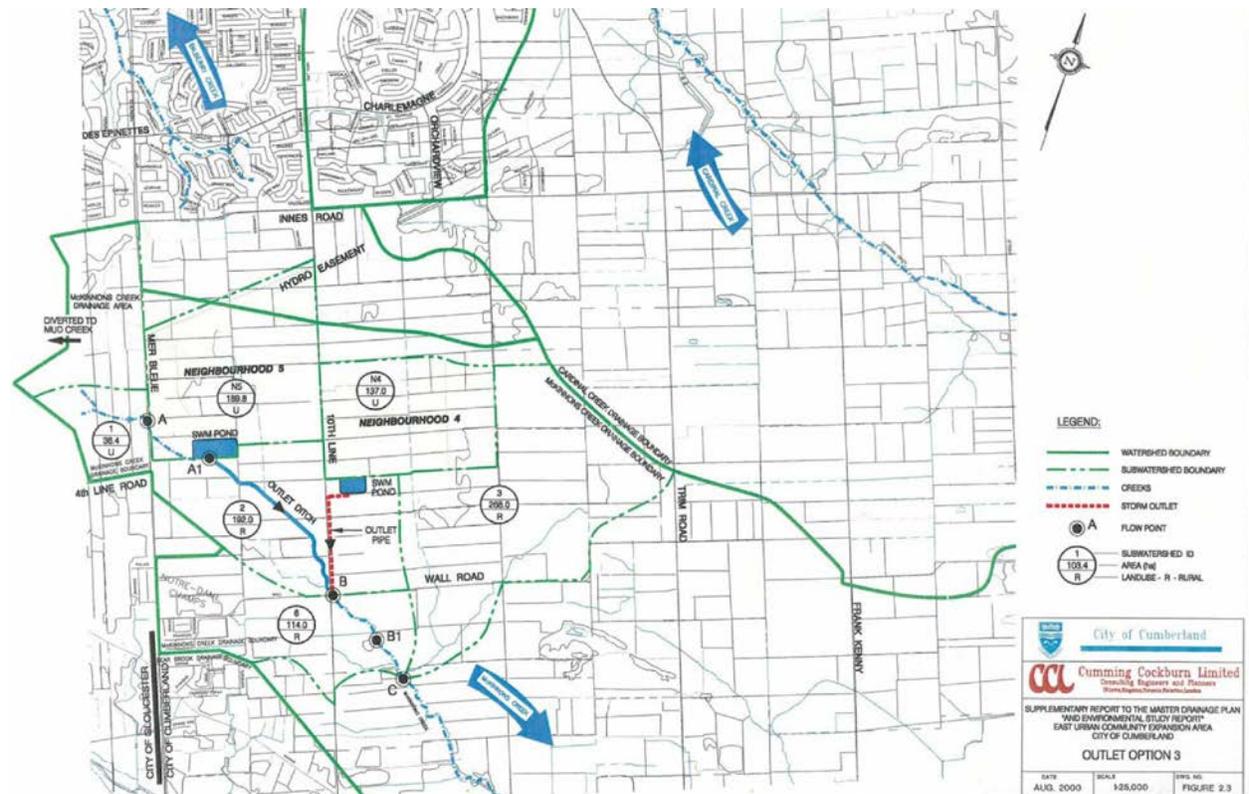


Image 7 – Gestion des eaux pluviales

## 3.5 Nature du sol

Le cabinet Paterson Group a effectué une évaluation environnementale dans le cadre de la phase 1 en novembre 2005 afin de savoir à quoi a servi le secteur par le passé et de déterminer s'il y avait eu contamination. Les données historiques n'ont révélé aucun sujet de préoccupation relativement aux utilisations passées du secteur et des propriétés adjacentes.

Le cabinet Paterson Group a également produit un rapport d'enquête géotechnique préliminaire (le 18 janvier 2006) pour le secteur visé par le PCC. Cette enquête a révélé que le sol du secteur se compose d'une couche de terre végétale recouvrant une couche d'argile limoneuse dont l'épaisseur est de 20 à 26 m à l'est du secteur et de 9 à 19 m à l'ouest du secteur. Tous les forages d'essai ont révélé la présence de terre végétale en surface. L'argile limoneuse repose sur une assise de calcaire et de schiste. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

## **Évaluation géotechnique**

La majeure partie du sous-sol du secteur est constituée d'un profond dépôt d'argile limoneuse dont la consistance va de ferme à dure. Si des semelles de fondation normales sont utilisées, des limites seront imposées au relèvement du niveau du sol.

Si le niveau du sol doit être élevé au-dessus de ces limites, il faudra songer à utiliser des fondations sur pieux, avec ou sans surcharge, et du remblai léger ou adopter toute autre mesure de réduction des risques de tassement total ou différentiel inacceptable à long terme.

## **3.6 Patrimoine naturel**

La section qui suit est un résumé des conclusions du travail sur le terrain et de la recherche effectués par le cabinet Niblett Environmental Associates à l'automne 2005. Les conclusions et les observations sont formulées de manière détaillée dans le rapport sur les conditions existantes produit le 18 janvier 2006 dans le cadre du Plan de conception communautaire Mer Bleue.

### **3.6.1 Éléments et fonctions**

Le secteur visé par le PCC ne comprend pas de zones portant la désignation de patrimoine naturel important (ex. : terres humides d'importance provinciale, zones d'intérêt naturel et scientifique, habitats fauniques importants. L'étude sur les aires naturelles urbaines menée par la Ville d'Ottawa en 2005 n'a indiqué ni boisés ni autres éléments du patrimoine naturel dans le secteur visé par le PCC ou dans la zone adjacente à celui-ci.

### **3.6.2 Espèces et habitats importants**

#### **Poissons**

Un jeune maskinongé de l'année a été échantillonné à la station 4, et de jeunes grands brochets de l'année ont été échantillonnés à la station 9 par le passé. Quatre autres espèces, qui comptaient des jeunes de l'année, ont été échantillonnées à la station 4. Ce site compte une zone de reproduction. De plus, une zone de frai se trouve sans doute à proximité.

La présence de jeunes maskinongés et meuniers noirs de l'année indique qu'il n'y a probablement pas d'obstacles à la migration entre le site et les grands habitats que nécessitent les adultes en aval.

Il importe de maintenir ce lien afin que les poissons puissent avoir accès aux habitats dont ils ont besoin pendant les divers stades de leur vie. Or, cette zone se trouvant en aval du secteur visé par le PCC, il faudra veiller à ce que les objectifs en matière de qualité de l'eau et de quantité d'eau soient atteints pendant les travaux de manière à ne pas nuire aux habitats des poissons. Étant donné que des poissons ont aussi été échantillonnés dans le secteur visé par le PCC, il faudra obtenir une autorisation pour réaliser des travaux qui entraîneraient la modification, la perturbation ou la destruction d'habitats de poissons.

Les échantillonnages de poissons révèlent des tendances saisonnières générales. Ceux du printemps donnent généralement un nombre inférieur d'espèces et de captures par unité d'effort (CPUE).

Au printemps, il est probable que, puisque les poissons remontent le courant, leur distribution inégale entraîne une réduction du nombre d'espèces échantillonnées. Les jeunes de l'année sont très nombreux en été, ce qui donne un nombre élevé de CPUE et d'espèces. À l'automne, les poissons cherchent un refuge profond en aval pour passer l'hiver, ce qui donne un nombre peu élevé de CPUE et d'espèces par rapport à ceux obtenus en amont. Un très grand nombre de poissons ont été capturés à l'automne au site 6, ce qui indique probablement la présence d'un habitat hivernal.

Compte tenu de ces constatations et du développement prévu du secteur, on risque d'assister à une détérioration, à une perturbation ou à une destruction de l'habitat du poisson.

Il faudra par conséquent négocier des mesures d'atténuation et de compensation appropriées, qui devront être approuvées par la Société de conservation de la rivière Nation-Sud et le ministère des Pêches et Océans.



Image 8 – Points d'échantillonnage de pêche

## Végétation

La liste des plantes du secteur visé par le PCC ne contient aucune espèce considérée comme rare au pays ou dans la province. Le secteur ne renferme aucune communauté végétale importante (Bakowsky, 1997).

Bien que la liste d'espèces rares du Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) indique la présence de quelques-unes de ces espèces dans les environs du secteur visé par le PCC, aucune n'a été trouvée dans le secteur même.

Les plantes rares qui se trouvent sur une distance de 5 km à partir du secteur Mer Bleue sont notamment les suivantes : utriculaire à scapes géminés (*Utricularia geminiscapa*), rubanier rameux (*Sparganium androcladum*), ptéropore andromède (*Pteropora andromedeae*), élatine (*Elatine triandra*), carex de Hayden (*Carex haydenii*), carex folliculé (*Carex folliculata*), carex de la Nouvelle-Angleterre (*Carex novae-angliae*), carex massette (*Carex typhina*).

De toutes ces espèces, seuls des spécimens de carex de Hayden, d'utriculaire à scapes géminés, de carex folliculé et de carex de la Nouvelle-Angleterre ont été trouvés dans un rayon de 120 m du site.

L'utriculaire à scapes géminés et l'élatine sont des espèces aquatiques flottantes. Étant donné que le site ne renferme pas d'étendues d'eau libre, ces plantes n'y trouveraient pas d'habitat convenable.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une plante aquatique au sens strict du terme, le rubanier rameux a besoin de terres humides et ne survivrait pas pendant les périodes de sécheresse qui affectent régulièrement sur le site. Le ptéropore andromède étant une plante saprophyte des pins (c. à d. qui vit sur les pins), il ne peut vivre sur le site puisqu'il n'y pousse pas de pins.

On trouve le carex de Hayden, le carex folliculé, le carex de la Nouvelle-Angleterre et le carex massette dans les forêts humides à mouilleuses et les forêts des terres basses. Il n'y a donc pas d'habitat leur convenant sur le site.



Image 9 – Communautés végétales

## Oiseaux

La liste des oiseaux du secteur visé par le PCC (voir l'annexe) ne contient aucune espèce considérée comme rare au pays, dans la province ou dans la région.

Le secteur visé par le PCC comprend un carré de l'Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario (18VR63) (Études d'Oiseaux Canada, 2005). La base de données pour ce carré contient des résultats tirés du premier atlas (1981-1985) et de l'atlas actuel ou deuxième atlas (2001-2005). Une liste des espèces importantes a été produite pour ce carré.

Ces espèces comprennent l'érisma rousse (*Erismatura jamaicensis rubida*), la buse à épaulettes (*Buteo lineatus*), la guifette noire (*Chlidonias nigra*), le hibou des marais (*Asio flammeus*) et la pie-grièche migratrice (*Lanius ludovicianus*). Sauf la pie-grièche migratrice, qui fait partie des espèces en voie de disparition à l'échelle nationale et provinciale, et l'érisma rousse, qui n'est mentionnée que dans la base de données de Les oiseaux en péril de l'Ontario (2005), elles sont toutes considérées comme étant préoccupantes selon le Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (CDSEPO).

La guifette noire préfère les terres humides avec massettes et les grandes étendues d'eau libre associées aux lacs et aux rivières ainsi que les lieux de nidification incluant des souches, des monticules créés par des rats musqués et des rives boueuses. Aucun habitat convenant à cette espèce ne se trouve sur le site ou à proximité de celui-ci.

On trouve l'érisma rousse dans les petits lacs et les bassins d'épandage. Le secteur visé par le PCC ne renferme aucun habitat convenant à cette espèce.

La buse à épaulettes privilégie les boisés de 100 ha ou plus constitués d'arbres mûrs à feuilles caduques, de feuillus et de conifères ou d'un marécage. Aucun habitat convenant à cette espèce ne se trouve sur le site ou à proximité de celui-ci.

Le hibou des marais privilégie les prairies ouvertes, les marais et les tourbières. On le trouve dans les grandes prairies et les champs abandonnés de la région d'Ottawa. La population de cette espèce a diminué dans toute son aire de distribution ainsi que dans la région d'Ottawa ces dernières années. Le hibou des marais possède un vaste territoire (plus de 100 ha) et est considéré comme une espèce sensible à la superficie. Il pourrait trouver un habitat convenable dans les champs abandonnés de la partie sud du secteur visé par le PCC.

La pie-grièche migratrice habite les pâturages ouverts constitués d'aubépines dorées et de genévriers de Virginie, qu'on ne retrouve pas dans le secteur visé par le PCC. C'est une espèce en voie de disparition au Canada et en Ontario et dont l'aire de distribution très limitée ne couvre pas ce secteur. Depuis la parution du premier atlas, sa population a diminué au point où on ne la retrouve plus dans l'est de l'Ontario ni dans la région d'Ottawa.

L'examen de la base de données du CIPN n'a révélé aucune espèce d'oiseaux importante à l'échelle nationale ou provinciale.

## Mammifères

L'examen de la liste des mammifères observés et signalés dans le secteur visé par le PCC n'a révélé aucun mammifère considéré comme important à l'échelle nationale, provinciale ou régionale. Le coyote et le cerf de Virginie sont des animaux typiques des zones rurales de la région d'Ottawa.

Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN)

Bien qu'on ne trouve aucune « espèce sensible » dans le secteur visé par le PCC, le CIPN rapporte de nombreux signalements dans un rayon de 5 km, et plusieurs dans un rayon de 120 m. Étant donné que

les espèces sensibles ne sont pas indiquées dans la base de données, il est impossible de formuler des commentaires à leur sujet. Tous les enregistrements remontent à la période de 1940 à 1994.

### 3.7 Considérations importantes

Compte tenu de l'examen des conditions existantes qui auront une incidence sur l'aménagement du secteur Mer Bleue, il y a lieu de signaler les considérations suivantes, sur lesquelles des précisions sont formulées à la section 4.2 (Hypothèses sous-jacentes aux plans conceptuels).

- Conditions du sol
- Ruisseau McKinnon's
- Intégration communautaire et liens
- Emploi
- Dépôt de neige
- Viabilisation
- Couloir de transport rapide
- Prolongement de la rocade de Blackburn Hamlet

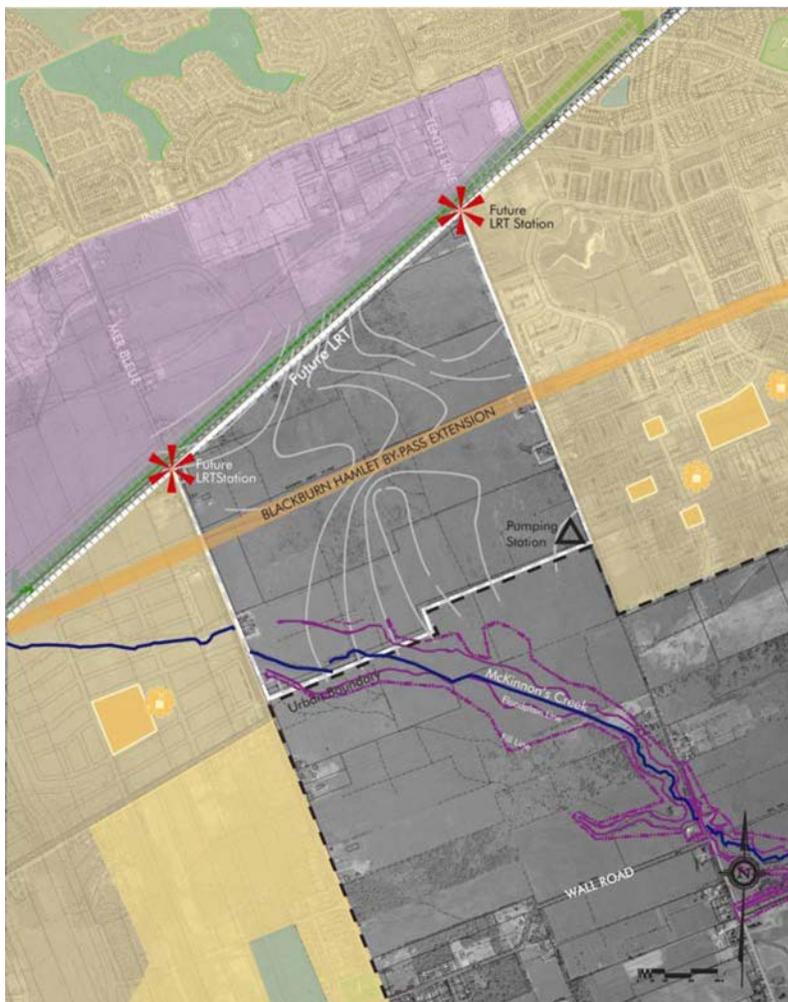


Image 10 – Principales influences